l'institution de la femme au foyer n'a pas eu le temps de se stabiliser en tant que pratique comme en Europe centrale. Puisque ce modèle avait une position idéologique forte, il aurait bien pu se réaliser chez nous aussi, si la demande et l'offre de la force de travail après la guerre ne s'étaient pas rencontrées sous la forme de la force de travail des femmes. Autant le secteur privé que le secteur public ont eu besoin des femmes pour les tâches sexuellement ségréguées —on ne mettait pas non plus n'importe où ces femmes que l'on intégrait dans le marché de l'emploi.

Rôle central de l'Etat

Une autre caractéristique de l'organisation sociale importante en Finlande est la place centrale accordée à l'Etat dans la régulation et la gestion de la vie quotidienne de ses citoyens. Dans la pensée politique, il existe des traces profondes d'idéologie communautaire qui sont héritées de la lutte pour l'indépendance, où l'Etat-nation naissant construisait son identité et son idéologie sur une cohésion du "nous" finlandais contre "eux" russe. Il faut savoir que la Finlande n'est indépendante que depuis 1917. Cette cohésion nationale forte a placé l'Etat et son régime social-démocrate au centre de la vie des citoyens. Et il est encore aujourd'hui envisagé comme le lieu par excellence de conciliation des intérêts du capital et de la société civile, surtout en termes de groupes professionnels. C'est lui qui permet les négociations entre employeurs et syndicats. L'Etat est, de plus, envisagé comme le principal organisateur des services sociaux, des voies d'éducation (il n'y a pas d'écoles privées en Finlande), et il a un rôle central dans la répartition des richesses au travers d'assurances sociales développées, de services sociaux, qui sont universels, couvrant tous les citoyens. Du coup, l'Etat est primordial avec sa législation et ses services sociaux, pour comprendre l'activité professionnelle féminine en Finlande. Non seulement il a permis aux femmes d'accéder à l'emploi en créant des services comme les garderies,… mais il est aussi un employeur très important de femmes. L'Etat providence et ses services ont été mis en place en Finlande à partir des années 60. C'est relativement tard par rapport aux autres pays scandinaves, et sa naissance allait de pair avec la revendication forte des femmes pour l'égalité qui, à l'époque, était surtout comprise comme l'égalité d'accès à l'emploi, au travail salarié.

Deux principes forts régissaient l'égalité des sexes à l'époque. Premièrement, l'idée que l'émancipation des femmes passe par l'autonomie financière, et deuxièmement, que tout adulte ne doit pas être dépendant d'un autre adulte. Donc à cette époque on va totalement abandonner l'idée de l'unique pourvoyeur. Il y a eu dans ces années aussi des tentatives de changer les relations par rapport au travail domestique, avec l'idée que l'on devait se libérer autant que possible des tâches domestiques. La possibilité de concilier travail et famille devait être offerte à tous et à toutes, avec un effort pour re-définir la masculinité par rapport à la famille. Mais en pratique tous les changements qui aboutissaient ne concernaient que des changements dans la vie des femmes.

Quelques mesures par ordre chronologique : En 1964, le congé maternel payé, dont la durée était de 105 jours, est passé à 174 jours en 1974. Suivi d'une loi votée en 1973 qui obligeait toutes les municipalités à offrir une place en garderie publique à tout enfant de moins de 3 ans. En 1976, l'Etat a instauré un système d'imposition individuelle, on sépare les revenus des hommes et des femmes, du coup la famille n'est plus pénalisée en terme d'imposition si les deux travaillent — c'est une mesure vraiment spécifique pour inciter les femmes à rentrer sur le marché de l'emploi. En 1978, on a créé un congé paternel d'une semaine à la naissance de l'enfant et actuellement il est de 14 jours. En 1980, le congé parental d'une durée de 3 ans avec la garantie d'être réintégré à son ancien poste, ce congé pouvant être pris soit par le père soit par la mère, est payé à environ 65 % du salaire précédent le congé.

Obligation d'offre de garderie

En 1985, il y a eu une loi sur les allocations pour soins donnés à domicile qui a permis aux parents de choisir entre la garderie ou l'éducation à domicile avec une aide financière de l'Etat équivalente à l'aide correspondante à l'aide versée à une garderie publique. En gros, un salaire pour garder les enfants à la maison, et cela jusqu'à ce que l'enfant ait trois ans. En 1985 on a aussi vu le congé maternel se transformer en congé parental et son rallongement à 258 jours. La dernière mesure a été instaurée en 1996, cela va encore plus loin sur la question des garderies, là, les municipalités doivent offrir une garderie à tout enfant de moins de 7 ans, l'âge du début de la scolarité en Finlande. En pratique cela veut dire que si vous habitez à Helsinki, la ville peut vous trouver une place en garderie à l'autre bout